

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Liges des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine



des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC.

La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI DE JANVIER 2024, de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 janvier 2024, au moins 680 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
0. INTRODUCTION.....	3
I. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE ET ECONOMIQUE.....	4
I.1. POLITIQUE.....	4
I.2. ECONOMIQUE.....	5
I.3. SECURITAIRE.....	5
I.4. JUSTICE.....	6
I.5. GOUVERNANCE.....	7
I.6. SITUATION CARCERALE.....	7
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	7
II.1. DROIT A LA VIE.....	7
II.2.2. TORTURE.....	8
II.3. DROIT A LA LIBERTE.....	8
II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES.....	8
II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	8
III.1. DROITS DE L'ENFANT.....	9
III.2. DROITS DE LA FEMME.....	9
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale de la Démocratie*

EAC : *East African Community*

SNR : *Service National de Renseignement*

VBGs : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel de janvier 2024 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du numéro 403 à 406. Ce rapport traite le contexte politique, économique, sécuritaire et juridique ayant marqué cette période. Il revient aussi sur des droits civils et politiques. Le présent rapport se clôture enfin par une conclusion et des recommandations.

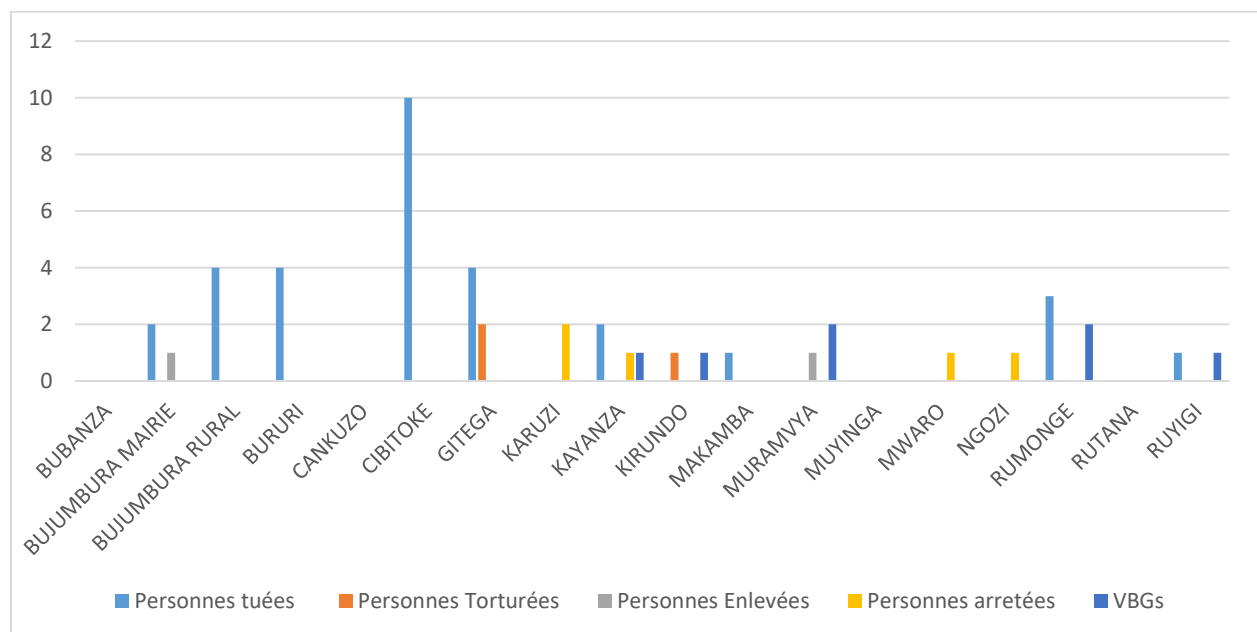
Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 32 personnes tuées dont 19 cadavres retrouvés, 7 victimes de VBGs, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues, 3 personnes torturées ainsi que 5 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 6 femmes et 2 mineurs tués, 1 femme enlevée et /ou portée disparue, 1 femme torturée ainsi qu'1 femme arrêtée arbitrairement.

Les membres des partis politiques n'ont pas été épargnés au cours de ce mois de janvier 2024. Ainsi, 4 membres du parti CNDD-FDD et 2 membres du parti CNL ont été tués, 1 membre du parti CNL a été enlevé et/ou porté disparue, 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti CNL ont été arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des administratifs, des agents du SNR et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Figure 1 : Graphique illustrant des principaux cas de la situation des droits de l'homme observée au Burundi au mois de janvier 2024



Ainsi, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 31 personnes tuées dont 19 cadavres retrouvés, 7 victimes de VBGs, 2 personnes enlevées et/ou portées disparues, 3 personnes torturées ainsi que 5 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 6 femmes et 2 mineurs tués, 1 femme enlevée et /ou portée disparue, 1 femme torturée ainsi qu'1 femme arrêtée arbitrairement.

Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de janvier 2024, le nombre de personnes tuées s'élève à 30 dont 6 femmes, 2 mineurs, 4 membres du parti CNDD-FDD et 2 membres du parti CNL. Parmi ces tuées, il y a aussi 17 retrouvés cadavres.

Ainsi, les cas élevés de personnes tuées sont enregistrés en province Cibitoke avec 10 cas, à Bujumbura rural, Burui et Gitega avec 4 cas chacune.

Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 19 cas, des policiers avec 1 cas, des administratifs avec 1 cas et des Imbonerakure avec 1 cas.

Sur un total de 7 victimes de VBGs relevées au cours de cette période, les provinces de Muramvya et Rumonge viennent en tête avec 1 cas chacune, suivie de Kirundo, Kayanza et Ruyigi avec 1 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 2 personnes enlevées et/ou portées disparues en Mairie de Bujumbura et Muramvya par des agents du SNR.

Sur un total de 5 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Karuzi vient en tête avec 2 cas, suivie de Kayanza, Mwaro et Ngozi avec 1 cas chacune.

Parmi ces victimes figurent 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD. Les présumés auteurs de ces arrestations sont des policiers avec 2 cas, des agents du SNR avec 1 cas, des Imbonerakure avec 1 cas et administratifs avec 1 cas.

I. CONTEXTE POLITIQUE, SECURITAIRE ET ECONOMIQUE

I.1. POLITIQUE

Au niveau politique, la période couverte par ce rapport a été marquée par les principaux faits ci-après :

- Fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda en date du 11 janvier 2024, lors d'une réunion avec les administratifs en province Kayanza, le ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et du développement communautaire, Martin Niteretse a annoncé la fermeture des frontières entre le Burundi et le Rwanda.
- Prise de position radicale du Président du Burundi Evariste Ndayishimiye face aux problèmes d'insécurité et de conflits communautaires dans la région des Grands lacs en soulignant que Kagame, Président du Rwanda est le véritable problème régional et en encourageant le peuple rwandais, en particulier la jeunesse, à saisir le moment pour leur bien-être et la prospérité régionale.
- Autorisation de la constitution du Burundi aux forces de défense à participer dans des opérations de missions internationales de maintien de la paix ou dans le cadre des accords

de coopération bilatérales et multilatérales sur accord du président de la république après consultation du Vice-président et de son premier Ministre, et en informe l'Assemblée Nationale et le Sénat (art 281).

- Ultimatum du Ministre de l'intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique à l'endroit de l'Honorable Rwasa Agathon. Dans une lettre du ministre datant de 17 janvier 2024 adresse au leader du parti principal de l'opposition burundaise faisant état d'une coalition entre le CNL et des organisations terroristes pilotées par Léonce Ngendakumana. Monsieur Martin Niteretse qualifie de terroristes ces organisations et met en garde l'honorable Rwasa d'assumer toutes les conséquences qui en découleront.

1.2. ECONOMIQUE

Au niveau économique, la période couverte par ce rapport a été marquée par les principaux faits ci-après :

- Une dépréciation de la monnaie burundaise qui s'observe car les devises ont grimpé à un niveau jamais atteint depuis l'existence du pays. Le dollar s'achète à 4850 fbu alors que l'euro s'achète à 5240 fbu.
- Grogne des caféiculteurs en commune Busiga, province Ngozi qui demande l'augmentation du prix du café cerise et la plupart de ces agriculteurs se découragent et abandonnent le café.

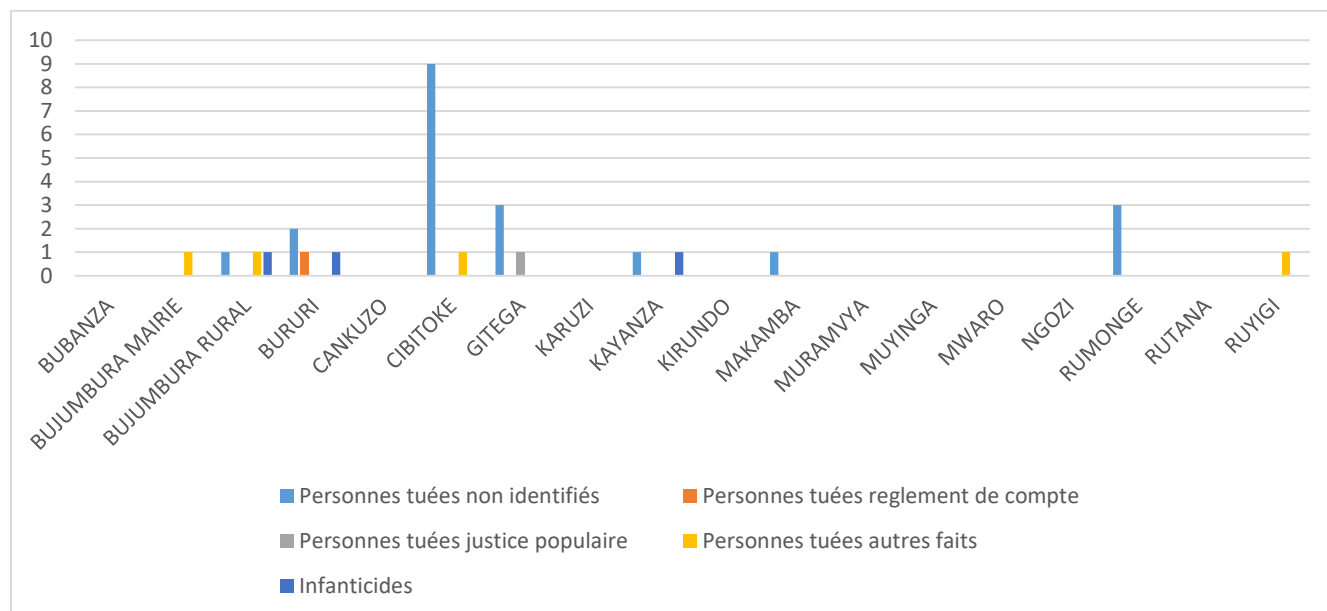
1.3. SECURITAIRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, comme le graphique ci-dessous l'illustre, la Ligue Iteka a répertorié au moins 29 personnes tuées dont 19 cadavres retrouvés. Parmi ces victimes, 20 personnes ont été tuées par **des gens non identifiés**, 4 personnes mortes suite **aux autres faits sécuritaires**, 1 suite à la justice populaire, 1 suite aux règlements de compte ainsi que **3 cas d'infanticides**.

En outre, au cours de cette période de rapportage, 10 personnes ont été blessées suite aux autres faits sécuritaires. Le contexte sécuritaire a été également marqué par la chasse des Rwandais en province Cibitoke, la cérémonie de clôture des entraînements paramilitaires en province Cibitoke, la sensibilisation au vols en commune Bugabira, province Kirundo, des réunions de sensibilisation et de mise en garde de la population contre les attaques des rebelles en provenance du Rwanda, la sensibilisation au vols des vaches au Rwanda en commune Bugabira, province Kirundo, le recrutement de milice en province Cankuzo, des réfugiés congolais refusés de continuer à vivre au centre urbain de Cankuzo, refus de transfert d'un prisonnier en commune et province Ngozi ainsi qu'une grenade trouvée en commune Mishiha, province Cankuzo.

Comme le graphique ci-après l'illustre, les cas élevés des personnes tuées ont été répertoriés en province Cibitoke avec 10 cas, Bururi avec 4 cas et Rumonge avec 3 cas.

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite au règlement de compte, à la justice populaire, aux infanticides et aux autres faits sécuritaires.



I.4.JUSTICE

Le contexte juridique a été marqué :

- La libération provisoire de la prison centrale de Mpimba de Dieudonné Murengeantwari, ancien gouverneur de la Banque de la République du Burundi en date du 10 janvier 2024 par le parquet Général de la République ;
- La comparution de la journaliste Floriane Irangabiye à la chambre d’appel de la cour suprême de Bujumbura accompagnée par ses avocats, les membres de sa famille et certains diplomates accrédités à Bujumbura dont le représentant de l’Union Européenne au Burundi et l’Ambassadeur de France au Burundi. Elle a été condamnée à 10 ans de prison ferme et une amende d’un million de franc burundais par la cour d’appel de Ntahangwa ;
- Mesures d’interdire des détenus de sortir du cachot quelle que soit leur infraction. En plus de ces mesures, la capacité d’accueil d’une petite chambre qui était de 30 à 40 détenus abrite maintenant 150 détenus ;
- Des questions orales adressées à Madame Domine Banyankimbona, Ministre de la justice par les sénateurs dirigés par Emmanuel Sinzohagera, président du Sénat concernant les préoccupations de la population ainsi que l’insubordination de certains magistrats dans l’exercice de leur fonction qui causent des lenteurs, des procès injustes et l’inexécution des jugements rendus depuis longtemps.

I.5. GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, ce rapport a été marqué par une croisade de prière du parti CNDD-FDD qui a été organisée du 25 au 27 janvier 2024 par le parti CNDD-FDD en province Gitega. Lors de la clôture de cette croisade, des enseignements et conseils ont été prodigués aux dirigeants et fonctionnaires de l'Etat par le président Evariste Ndayishimiye et le secrétaire général dudit parti Révérien Ndikuriyo. Dans son allocution, ce dernier a appelé la population à s'approprier de la vision 2040-2060 dans ces mots : « *Nous devons être conscients que la vision 2040-2060 ne concerne pas le seul président de la République. Chaque citoyen doit apporter sa pierre à l'édifice* ».

I.6. SITUATION CARCERALE

Pendant cette période de rapportage, la situation carcérale a été marquée par *une* mauvaise condition carcérale au cachot du parquet de Makamba qui a pris des mesures envers les détenus consistant à interdire ces derniers de sortir du cachot quelle que soit leur infraction. En plus de ces mesures, la capacité d'accueil d'une petite chambre qui était de 30 à 40 détenus abrite maintenant 150 détenus.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

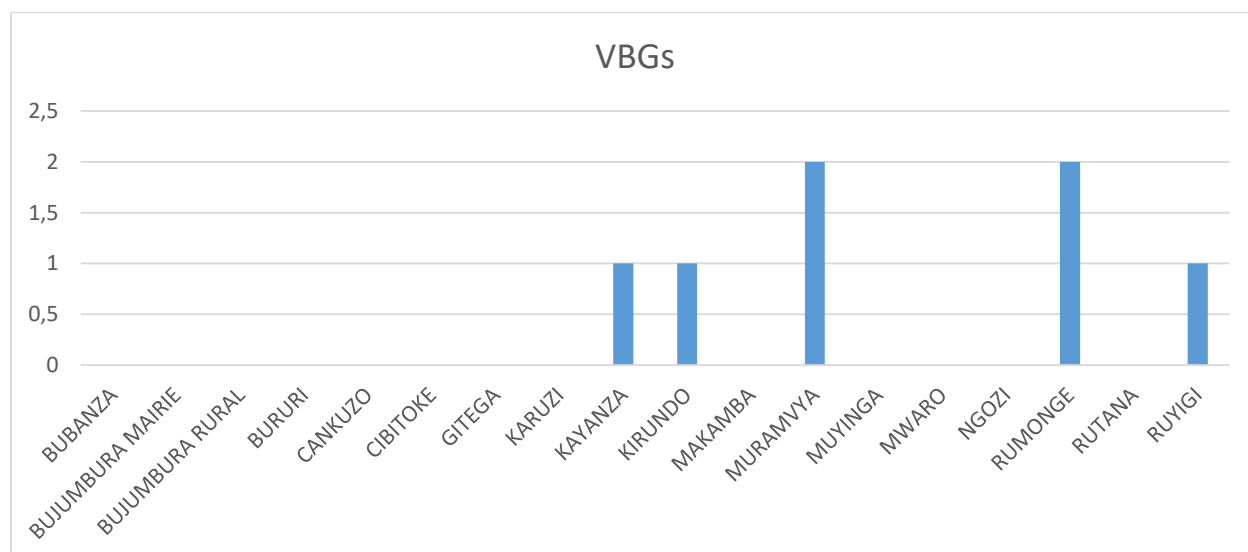
Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 3 personnes tuées par [des policiers](#), [des administratifs](#) et [des Imbonerakure](#) avec 1 cas chacun. Ces victimes ont été enregistrées dans les provinces de Bujumbura rural, Bururi et mairie de Bujumbura avec 1 cas chacune.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 7 personnes victimes [des violences sexuelles et basées sur le genre](#). Comme l'indique le graphique ci-après, les provinces de Muramvya et Rumonge viennent en tête avec 2 cas chacune suivie de Kayanza, Kirundo et Rutana avec 1 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



II.2.2. TORTURE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 3 personnes **torturées** dont 1 femme. Les présumés auteurs de ces cas sont des policiers, des administratifs et des Imbonerakure avec 1 cas chacun. Ces cas ont été répertoriés dans les provinces de Gitega avec 2 cas et Kirundo avec 1 cas.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES

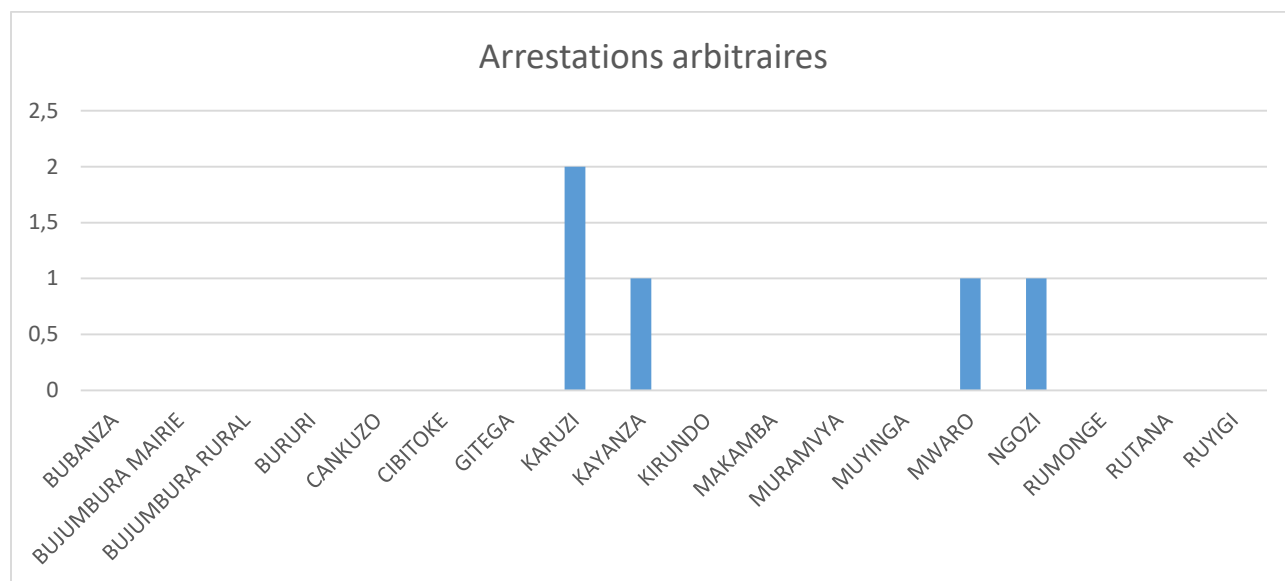
Au cours du mois de janvier 2024, la Ligue Iteka a répertorié au moins 2 personnes **enlevées et/ou portées disparues** en provinces de Muramvya et en mairie de Bujumbura. Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR.

II.3.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 5 personnes **arrêtées arbitrairement** dont 1 femme. Les présumés auteurs sont des policiers avec 2 cas, des agents du SNR avec 1 cas et Imbonerakure avec 1 cas.

Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Karuzi vient en tête avec 2 cas, Kayanza, Mwaro et Ngozi avec 1 cas chacune.

Figure 4 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



III. DROITS CATEGORIELS

III.1. DROITS DE L'ENFANT

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 5 mineurs tués, un enfant brûlé en commune Nyabiraba, un enfant abandonné en commune Nyabitsinda, province Ruyigi, deux enfants traumatisés en commune Butaganzwa, province Ruyigi ainsi que deux enfants à la recherche du travail en commune Butaganzwa, province Ruyigi.

III.2. DROITS DE LA FEMME

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 6 femmes tuées, 1 femme torturée, 1 femme enlevée ainsi qu'1 femme arrêtée arbitrairement.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires, à la situation carcérale ainsi qu'à la Gouvernance dans le pays.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka revient sur les grands faits qui ont marqué les contextes politique, économique, sécuritaire et juridique.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.